



Pourquoi le temps qui passe paraît plus ou moins long ?

Description

Le temps n'est pas le même pour tout le monde, il se dilate ou se contracte selon le regard qu'on lui porte et la place où on l'observe. Pour bien faire ressentir cette différence d'appréhension, Martine relate un chapitre de sa vie professionnelle quand elle comparait le temps des enfants laissés au temps de leurs parents empêchés.

Par Martine Lelait

Je voudrais évoquer une époque lointaine, (la fin des années 70, le début des années 80) où je travaillais à l'Aide Sociale Enfance (ASE) et notamment au service des adoptions.

A cette époque on avait « spécialité » dans la rédaction de rapports au Procureur de la République aux fins qu'il déclare abandonnés des enfants confiés à l'ASE, que aucuns appelaient encore parfois les enfants de la DDASS ou, plus daté, les enfants de l'assistance publique.

Dans ces années, nombreux étaient en effet les enfants placés dont les parents ne s'occupaient pas ou plus du tout et dans le même temps, débutait la rarefaction des enfants dits adoptables ; les futurs parents adoptifs, à défaut de bons français accueillir, commençaient à se tourner vers l'adoption internationale (Corée du Sud et Colombie étaient les pays les plus ouverts dans ces années-là).

C'était l'article 350 du Code Civil, aujourd'hui abrogé, qui permettait au Tribunal de Grande Instance de déclarer abandonnés les enfants placés dont les parents étaient manifestement désintéressés durant l'année précédente. C'était ce désintérêt qui se manifestait qu'il s'agissait pour moi de prouver dans ces rapports : il était retenu que l'envoi d'une lettre ou d'une carte postale dans l'année n'était pas considéré comme suffisant pour maintenir des liens affectifs mais si les parents avaient rendu visite, ne serait-ce qu'une seule fois à leur enfant à la pouponnière, dans le foyer ou dans sa famille d'accueil, cela interrompait le fameux délai d'un an.

Jâ??Ã©tais, dans cette mission qui mâ??Ã©tait confiÃ©e, partagÃ©e entre des sentiments contradictoires :

- dâ??un cÃ¢tÃ©, le souci de ne pas laisser pourrir des situations de dÃ©laissement pour ces enfants qui pouvaient sembler Ã« mÃ©riter Ã» mieux que leurs parents dÃ©faillants et se voir confiÃ©s Ã des parents adoptifs qui les combleraient de lâ??amour qui leur manquait.
- de lâ??autre, de lâ©gitimes interrogations : lâ??administration que nous Ã©tions avait-elle donnÃ© Ã ces parents par le sang, souvent en trÃ¢s grande difficultÃ©, sociale, financiÃ©re, psychique parfois, les moyens dâ??entretenir des liens vÃ©ritables avec leur enfant ?

Que pouvait donc reprÃ©senter concrÃ©tement une annÃ©e sans relations, quâ??on lâ??observe de la place du bÃ©bÃ©, du jeune ou moins jeune enfant ou quâ??on lâ??observe de la place des parents ?

Pour le petit enfant, une annÃ©e sans relations, sans avoir Ã©tÃ© tenu dans les bras de ses parents ni confortÃ© dans lâ??idÃ©e quâ??il a des parents quelque part qui lâ??aiment, confiÃ© Ã des bras autres qui, par la force des choses et de lâ??habitude, sont devenus ses repÃ©res au quotidien, une annÃ©e câ??Ã©tait parfois sa vie toute entiÃ©re, une Ã©ternitÃ©.

En face, pour des parents engluÃ©s dans leurs difficultÃ©s, misÃ©re, maladie, dettes, menaces dâ??expulsion, autres enfants Ã Ã©lever, une annÃ©e pouvait passer trÃ¢s vite Ã se dÃ©battre et essayer de rÃ©soudre leurs multiples problÃ©mes ; cela les conduisait souvent Ã remettre au lendemain des choses qui devenaient Ã leurs yeux moins vitales, moins urgentes que se nourrir, survivre au quotidienâ?! mÃ©me si câ??Ã©tait la reprise de contact avec leur enfant placÃ©. Cette annÃ©e-lÃ , pour eux, pouvait passer trÃ¢s vite, sans mÃ©me quâ??ils y prennent garde.

Il aurait fallu, qui plus est, que dans leur situation, ils eussent connu cet article 350 bien Ã©loignÃ© de leurs prÃ©occupations quotidiennesâ?!

La loi a Ã©tÃ© sensiblement modifiÃ©e depuis. Lâ??article 350 du Code Civil a Ã©tÃ© remplacÃ© par les articles 381-1 et 381-2. On nâ??y parle plus de dÃ©claration judiciaire dâ??abandon mais de dÃ©claration judiciaire de dÃ©laissement parental. Au sens de la loi, lâ??enfant est considÃ©rÃ© comme dÃ©laissÃ© lorsque ses parents nâ??ont pas entretenu avec lui les relations nÃ©cessaires Ã son Ã©ducation ou Ã son dÃ©veloppement pendant lâ??annÃ©e qui prÃ©cÃ©de, sans que ces derniers en aient Ã©tÃ© empÃ©chÃ©s par quelque cause que ce soit. Câ??est dire quâ??un parent Ã©loignÃ© gÃ©ographiquement parlant, hospitalisÃ©, incarcÃ©rÃ©, peut maintenant avoir une raison objective, mÃ©me si elle nâ??est pas en soi forcÃ©ment suffisante, pour nâ??avoir pas pu maintenir les relations nÃ©cessaires. Et surtout, la loi prÃ©voit que des mesures appropriÃ©es de soutien aux parents doivent leur avoir Ã©tÃ© proposÃ©es.

Le temps nâ??est pas le mÃ©me pour tout le monde : il se dÃ©tend ou se rÃ©tracte selon le regard quâ??on lui porte et la place dâ??oÃ¹ on lâ??observe. Il ne faudrait jamais lâ??oublier.

Categorie

1. C'est mon histoire

date crÃ©Ã©e

26/02/2022